



PROVIDENCE INFOS

Liaison Parents-Ecole
2012-2013 N°2
Octobre 2012

Chers Parents,

Dans ce second Providence-Infos de l'année, vous trouverez :

- l'organisation générale
- la réunion des parents du lundi 22 octobre
- un écho des rencontres entre les directions et les élèves de chaque niveau
- une information sur les frais scolaires
- les rattrapages et remédiations
- Le calendrier du 1^{er} trimestre
- le centre P.M.S.
- une communication de l'Association des Parents du Secondaire (A.P.S)
- une présentation du projet « Action Damien »

Dans l'attente de vous rencontrer le lundi 22 octobre à l'Institut et lors des diverses occasions qui vous seront proposées au cours de cette année scolaire, nous vous assurons, chers Parents, de tout notre dévouement.

L. Vanvilthoven
Directeur du DOA

J. Calomne
Directeur des 2^e & 3^e degrés

P. Cabeke,
Directeur-Adjoint 2^e & 3^e degrés

1. Rencontre des parents à la Toussaint

Les parents de 1^{ère} à la 7^{ème} sont invités à rencontrer le titulaire de leur enfant et les professeurs de branche **le lundi 22 octobre** entre 18h et 21h. Les bulletins de la 1^{ère} période vous seront remis soit le vendredi 19 octobre soit ce jour-là.

2. Conseils de classe

Le mois d'octobre est l'occasion d'organiser les premiers conseils de classe. Afin de pouvoir les organiser, nous sommes amenés à en programmer certains à 15h25 (soit la 9^{ème} période). Si un professeur de votre enfant est concerné par un de ces conseils, il le fera inscrire dans le journal de classe des élèves. Si vous avez signé ce journal, l'élève pourra quitter l'Institut à l'heure du conseil.

3. Transmission des Providence-Infos

A chaque diffusion du Providence-Infos en version papier, nous le doublons par un envoi informatique. Ce dernier est rapide et permet de disposer d'une informations précieuse en ligne directe. Si vous ne le recevez pas encore par ce moyen, n'hésitez pas à nous transmettre votre adresse mail à l'adresse suivante : providence.wavre@skynet.be. Vous pouvez également le retrouver sur le site web de l'Institut : www.providence-wavre.be.

4. L'organisation générale

A la rentrée, les élèves ont été accueillis par leurs titulaires. Ceux-ci vous ont également reçus le mardi 18 septembre. Ils ont un rôle important dans la coordination de l'équipe pédagogique et dans l'accompagnement des élèves et de leur groupe-classe. C'est aussi le titulaire qui sera votre interlocuteur privilégié dans le suivi pédagogique de votre enfant notamment lors des rencontres parents-professeurs.

A côté du titulaire, l'élève peut compter sur l'accompagnement particulier d'un éducateur de niveau :

Humanités			Professionnel		
Educatrice principale : M ^{me} A. Bollet					
Coordinatrice : M ^{me} A. Bollet		010/23.31.24	Coordinatrice : M ^{me} N. Renouprez		010/23.31.32
1C/1S 2C/2S	M ^{me} L. Lassine Mmes Rochez et Ghenne	010/23.31.26 ou 010/23.31.24	1D 1SD 2D 3P	M ^{me} J. Lhoir	010/23.31.30
3-4 G,TT 3TQ 4TQ	M ^{me} P. Gilson M ^{me} L. Lassine Mmes Rochez et Ghenne	010/23.31.49 010/23.31.26 ou 010/23.31.24			
5-6 G,TT, TQ	M ^{me} F. Redaelli	010/23.31.49 ou 010/23.31.24	4-5- 6 7 P	M ^{me} N. Renouprez	010/23.31.32

En cas de nécessité, vous pouvez rencontrer sur rendez-vous pris au secrétariat (010.23.31.25) le membre de l'équipe de Direction qui assure plus particulièrement le suivi du niveau de votre enfant :

1C/1D/1S/1SD/2C/2S/2D :	Monsieur Vanvilthoven
3/4 GT-TT-TQ-P :	Monsieur Cabeke
5/6 GT-TT-TQ-P + 7 P:	Monsieur Calomne

5. Rencontre des Directions avec les élèves de chaque niveau

Dès la première semaine, les Directions ont rencontré les élèves par niveau; d'abord pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux élèves, mais aussi pour rappeler quelques attentions qui facilitent la vie en commun et qui permettent davantage de clarté puisque chacun a entendu la même chose au même moment. Pour un certain nombre de ces points, nous attendons votre soutien et nous vous les rappelons donc ci-dessous :

1) Les absences :

En cas d'absence de votre enfant, nous vous invitons à avertir l'école avant 8h30 (en humanités : 010/23.31.24 – en professionnel : 010/23.31.32). Ensuite, dès son retour (et au plus tard le 4^e jour dans le

cas d'une absence de plus de trois jours), le justificatif doit avoir été remis à l'éducateur responsable (ou envoyé par la poste).

En cas d'absence de moins de 3 jours, utilisez les feuillets dans le journal de classe (autant de feuillets que de **demi-jours** d'absence).

En cas d'absence de trois jours ou plus, un certificat médical est obligatoire ; il en sera de même à partir du 13^e demi-jour d'absence (= dès qu'il n'y a plus de feuillets dans le journal de classe) qui aurait été justifié par un mot des parents. Votre attention est aussi attirée sur le fait qu'une absence ou un retard de plus d'une heure de cours seront assimilés à une demi-journée d'absence et devront donc être justifiés comme tels.

2) Les GSM :

Leur utilisation est interdite dans l'enceinte de l'Institut. En cas d'utilisation (même en cas d'appel externe), l'appareil sera confisqué (carte SIM incluse).

L'utilisation de lecteur MP3, appareil photo, jeux électroniques ou autres est également interdite.

Ces objets seront confisqués complets en cas d'utilisation dans l'enceinte de l'Institut. Pour une première infraction, ils seront remis à l'élève le 2^{ème} ou le 4^{ème} vendredi du mois à la fin des cours avec une semaine minimum de confiscation. Les objets confisqués seront récupérés à la procure ou au bureau des éducateurs. En cas de récidive, ils ne seront remis aux parents qu'après une période d'un mois. Comme pour tous les autres objets de valeur, l'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Si vous devez faire un message urgent à votre enfant vous pouvez toujours appeler l'école (010/23.31.24 en humanités et 010/23.31.32 en professionnel) qui le lui fera parvenir. De même, l'élève peut recourir à un appareil téléphonique au bureau des éducateurs ou à la procure en cas de besoin impératif.

3) La tenue :

Nous insistons très fort sur le fait que l'on vient à l'école dans une tenue « classique » : on ne vient donc pas avec une tenue de jogging ou de vacances. Ceci permet également de rappeler que l'on ne vient pas à l'école avec un couvre-chef, une coiffure excentrique, un piercing ou des tatouages,... (liste non exhaustive).

4) Les conditions de travail :

Une scolarité positive et fructueuse implique un temps de travail suffisant à domicile pour effectuer les devoirs et préparations, compléter les journaliers, étudier les matières. Nous vous demandons donc de

permettre à votre enfant de disposer d'un endroit calme et silencieux afin d'effectuer ces travaux à la maison. En fonction de l'âge de votre enfant, il sera aussi souhaitable que vous gardiez un œil sur le travail effectué. Il n'est pas inutile de rappeler également la nécessité d'une bonne hygiène de vie : temps de détente, temps de sommeil, repas équilibrés (et particulièrement le petit déjeuner que beaucoup d'élèves escamotent ... avant d'aboutir à l'infirmerie !).

Le journal de classe et les répertoires sont des outils de communication: il est important que vous les signiez régulièrement et en tout cas au moins une fois par semaine.

5) L'emploi des technologies de l'information et de la communication (réseaux sociaux, internet...)

Depuis septembre 2012, l'Institut s'inscrit dans le cadre des écoles adhérant au projet « Je surfe responsable » du CES Brabant-Est. Ce projet a pour objectif de sensibiliser les élèves aux bonnes pratiques des nouvelles technologies. De la recherche documentaire à l'usage des réseaux sociaux, ces outils nécessitent un usage responsable dans un cadre légal et pédagogique. C'est la raison pour laquelle, une charte sur laquelle nous attirons votre attention est présente dans le règlement d'ordre intérieur. Vous la retrouverez également en annexe de ce Providence-Infos.

Toute atteinte dont serait victime soit l'école, soit un des membres de la communauté scolaire sera susceptible d'une sanction disciplinaire, sans préjudice d'autres recours éventuels.

Pour information, dans le cadre de la protection de la vie privée, les fournisseurs d'accès Internet ont l'obligation de surveiller ce qui se passe sur leur réseau (sites, chat, news, mail...). Lorsque les élèves utilisent le réseau pédagogique de l'école, ils sont bien conscients que cette connexion n'est ni personnelle, ni privée et que cette activité est tracée (enregistrée) et susceptible d'être contrôlée ».

6. Participation des Parents

Outre ce qui a été dit plus haut sous le point "conditions de travail", nous rappelons l'importance des rencontres des parents : c'est le moment où des éclairages sur le vécu de l'élève – à la maison et/ou à l'école – peuvent être partagés entre titulaires, professeurs, parents, élèves. Nous mettons tout en œuvre au niveau de l'école pour que ces rencontres aient lieu, et dans de bonnes conditions. Les professeurs y consacrent plusieurs

soirées par an: nous attendons que les parents y participent régulièrement et concrétisent par là leur partenariat dans l'éducation de l'élève.

7. Information sur les frais scolaires

Dans le courant du 1^{er} trimestre, vous recevrez une première facture. Celle-ci reprendra tous les frais fixes couvrant toute l'année scolaire et notamment :

Frais de photocopies : le forfait est établi en partageant le nombre total de copies effectués l'an passé pour les élèves divisé par le nombre de ceux-ci et multiplié par le coût à la copie. Ce forfait pour toute l'année sera de 63 €.

Journées sportives: pour toutes les classes : prix de 15 à 20 € selon le lieu et l'activité.

Centre de documentation: 5 € couvrant l'utilisation des ouvrages de référence, l'emprunt de romans, ...

Natation: 70 € pour l'année pour les élèves du 1^{er} degré comprenant les droits d'accès à la piscine et les frais de car vers Louvain-la-Neuve ou Rixensart.

Fournitures: facturation régulière en fonction des fournitures successives (ceci est surtout le cas en professionnel)

Plus tard dans l'année, les factures reprendront entre autres :

Théâtre: pour les élèves du cycle supérieur selon les pièces, les lieux, les déplacements.

Retraites en 5^e, 6^e, 7^e : un prix forfaitaire compris entre 80 et 100 €.

Il est important de signaler plusieurs choses :

Les prix – entre autres pour les spectacles, les retraites, les visites – sont calculés au plus juste de manière à ne pas grever les coûts pour les parents. Cela signifie qu'ils sont assimilés à des abonnements et que l'absence de l'élève à une des activités ne dispense pas du paiement. En clair, si par exemple un élève devait ne pas aller voir une des pièces de théâtre du programme, le coût y afférant resterait dû. Au vu de l'expérience des années antérieures, procéder différemment reviendrait à augmenter considérablement les prix pour les élèves ponctuels. Ce qui est vrai pour les spectacles l'est aussi pour toutes les activités (visites, retraites,...) obligatoires.

Les factures sont payables au comptant. En cas de difficulté, les parents sont invités à prendre contact au plus vite avec l'Institut afin de prévoir par exemple un étalement des paiements dans le temps. Ceci est l'occasion aussi de rappeler que des bourses d'étude existent et qu'elles permettent de faire face aux frais d'abonnements et de scolarité. Vous

pouvez vous procurer une demande de bourse au secrétariat jusqu'au 23 octobre.

Il est impossible pour l'école de supporter des factures impayées : les subventions que nous recevons sont destinées aux frais de fonctionnement de l'école - matériel pédagogique, électricité, chauffage, personnel d'entretien,... - et rien que le prix actuel du gasoil de chauffage pose problème à tous les pouvoirs organisateurs.

8. Les rattrapages et les remédiations en Humanités

A. Les rattrapages

L'Institut organise pour les élèves éprouvant des difficultés ponctuelles des rattrapages (suite à une absence, une incompréhension ciblée d'un point de matière...).

En 3^{ème} année générale, technique de transition et technique de qualification, le rattrapage est organisé en langues modernes, mathématique, français ainsi qu'en méthode de travail. L'élève s'y inscrit au moyen des feuilles affichées aux valves situées dans les couloirs, au plus tard la veille.

En 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème}, les rattrapages concernent les Mathématiques et le Néerlandais. Il s'agit d'un système de permanence mais l'élève a l'obligation de se présenter à l'heure de début du rattrapage.

	Jour	Heure	Disciplines	Professeurs	Local
3GT et 3TT	Lundi	15h25 - 16h15	Mathématique	Mme Delporte	3G1
	Lundi	15h25 - 16h15	Français	Mme Goyens	3G3
	Mardi	15h25 - 16h15	Langues Modernes	Mme Van Rompu	3G2
4 - 5 - 6	Lundi	15h25 - 16h15*	Langues Modernes	Mme Bonhomme	Lang 1
4 - 5 - 6	Vendredi	15h25 - 16h15*	Mathématique	Mme Renard	3G2

* Les élèves qui auraient cours à cette heure peuvent se présenter en début de 10^{ème} heure (16h15 - 17h05)

B. Les remédiations

Elles s'adressent à des élèves ayant des difficultés plus importantes et nécessitant une aide à moyen ou long terme.

En 1^{ère} et 2^{ème} années, l'élève y est inscrit pour une durée plus longue suite aux conseils de classe précédant le bulletin. Les parents sont avertis de l'inscription à la remédiation et de la durée de celle-ci. En ce début d'année, les élèves de 2^{ème} ayant obtenu un résultat insuffisant y sont inscrits d'office.

En 3^{ème} année, et suite aux résultats des travaux de vacances, des remédiations sont organisées.

En 4^{ème} et 5^{ème}, les élèves s'engagent par le biais d'un contrat à suivre des modules d'un trimestre complet soit en Néerlandais, soit en Mathématique. Une fois inscrit, la présence y est obligatoire. Une aide en Français est également proposée pour les élèves de 4^{ème}.

	Jour	Heure	Disciplines	Professeurs	Local
1 ^{ère} année	Lundi	15h25 - 16h15	Méthode	Mme Thielemans	1C3
	Lundi	15h25 - 16h15	Méthode	E. Staes	1C2
	Lundi	15h25 - 16h15	Néerlandais	Mme Damoczi	1C1
	Lundi	15h25 - 16h15	Français	Mme Delahaye	1C2
	Mardi	15h25 - 16h15	Anglais	Mme Lefèvre	1C1
	Mercredi	12h05 - 12h55	Mathématique	Mme Delporte	1C2
	Mercredi	12h05 - 12h55	Mathématique	Mme Feraille	1C1
2 ^{ème} année	Lundi	15h25 - 16h15	Néerlandais	Mme Belle	2C1
	Lundi	15h25 - 16h15	Mathématique	M. Hupet	2C2
	Mardi	15h25 - 16h15	Anglais	Mme Lefèvre	1C1
	Mercredi	12h05 - 12h55	Français	Mme Detry	2C4
	Mercredi	12h05 - 12h55	Méthode	Mme Staes	2C2
3 ^{ème} année	Lundi	15h25 - 16h15	Langues Modernes	Mme Lefèvre	3G2

année		16h15			
	Mardi	15h25 - 16h15	Mathématique	Mme Jonkers	3G2
	Mardi	15h25 - 16h15	Méthode	E. Staes	3G1
	Vendredi	15h25 - 16h15	Français	I. Gilmant	3G4
3TQ et 4TQ	Vendredi	15h25 - 16h15	Mathématique	M. Hupet	3TQ1
4 ^{ème} année	Lundi	15h25 - 16h15	Néerlandais	Mme Jacquemin	3G3
	Mardi	15h25 - 16h15	Mathématique (gr B)	Mme Naveau	3G4
	Jeudi	15h25 - 16h15	Mathématique (gr A)	Mme Bauduin	3G1
	Vendredi	15h25 - 16h15	Français	Mme Brasseur	3G1

9. Centre P.M.S.

Vous trouverez en annexe un feuillet présentant les missions du centre, les différents interlocuteurs et leur horaire de permanence au sein de l'Institut.

10. Demande de documents

Afin de permettre un travail des secrétariats dans le calme, nous demandons que les élèves ne s'y rendent pas : pour toute demande de document – certificat de fréquentation, bourse d'études,... - l'élève dépose sa demande soit à la Procure pour les Humanités soit au bureau des éducateurs pour les Professionnelles et l'y récupère le lendemain.

11. L'Association des Parents du Secondaire

L'Association des Parents est un des partenaires de l'Institut. Vous trouverez deux courriers vous étant destiné en annexe.

12. « L'Action Damien »

En lien avec le monde qui l'entoure, l'Institut soutient différents projets comme l'Association « Crianças do Mundo » qui vient en aide aux enfants des favellas de Coronel Fabriciano, comme les « Iles de Paix » et le soutien à des projets dans des pays en voie de développement. L'« Action Père Damien » complète l'ouverture vers le monde extérieur et prend une orientation nouvelle suite au départ au début de l'année d'un élève et d'une enseignante de l'Institut au Nicaragua. Enfin, la présence d'un magasin « Oxfam » au sein de l'école propose aux élèves des produits équitables. Deux de ces quatre projets vous sont proposés dans ce Providence-Infos.

Règles pour le bon usage des technologies de l'information et de la communication

L'école rappelle que la Loi interdit, par l'intermédiaire d'un écrit, site internet quelconque ou tout autre moyen de communication (blog, GSM, réseaux sociaux...) :

- de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux droits à la réputation, à la vie privée et à l'image de tiers, entre autres, au moyen d'images ou de propos dénigrants, diffamatoires, injurieux... ;
 - d'inciter à toute forme de haine, violence, racisme... ;
 - d'inciter à la discrimination d'une personne ou d'un groupe de personnes ;
 - d'exercer sciemment et de manière répétée sur un autre élève ou un membre du personnel de l'établissement une pression psychologique insupportable par menaces, insultes, injures, calomnie ou diffamation ;
 - de diffuser des informations fausses ou dangereuses pour la santé ou la vie d'autrui ;
 - de porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes moeurs, à la dignité des personnes ou à la sensibilité des élèves les plus jeunes (p. ex. pas de production de site à caractère extrémiste, pornographique,...) ;
 - de diffuser des informations qui peuvent ternir la réputation de l'école ou être contraires à la morale et aux droits en vigueur ;
 - de porter atteinte aux droits à la propriété intellectuelle, aux droits d'auteur de quelque personne que ce soit (p. ex. par l'interaction de copie ou de téléchargement d'oeuvre protégée...) ;
- L'école sera particulièrement attentive aux « copiés-collés », sans mention de citation, dans les travaux.
- d'utiliser sans l'autorisation préalable de l'intéressé ou sans en mentionner la source (son auteur) des informations, données, fichiers, films, photographies, logiciels ou bases de données qui ne lui appartiennent pas ou qui ne sont pas libres de droit. Il est par contre autorisé de mettre des « liens vers »... ;
 - d'inclure sur son site des adresses renvoyant vers des sites extérieurs qui soient contraires aux lois et règlements ou qui portent atteinte aux droits des tiers ;
 - de s'adonner au piratage informatique tel qu'incriminé par l'article 550 ter du Code pénal.

Ces règles ont été adoptées par les écoles suivantes:

Braine-l'Alleud : Institut de la Vallée Bailly, Collège Cardinal Mercier

Court-Saint-Etienne : l'Institut Saint-Etienne

Genvai et La Hulpe : Collège Notre-Dame des Trois Vallées

Jodoigne : l'Institut Saint-Albert

Nivelles : Institut du Sacré-Coeur, Collège Ste-Gertrude, Institut de l'Enfant-Jésus,

Ottignies-Louvain-la-Neuve : le Collège du Christ Roi et le Lycée Martin V

Tubize : Collège Saint-François d'Assise

Watermael-Boitsfort : Institut de l'Assomption

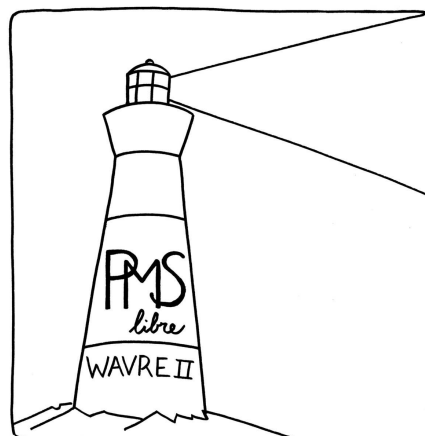
Waterloo : Institut des Sacrés-Coeurs, Centre scolaire de Berlaymont

Wavre : - le Collège technique Saint Jean, l'Institut de la Providence (DOA, l'Institut de la Providence (2e & 3e degrés), l'Institut Saint Jean-Baptiste, le Collège Notre-Dame.

Le Centre Psycho-Médico-Social,

Un service

- ✓ d'accueil
- ✓ d'écoute
- ✓ de prévention
- ✓ d'information
- ✓ d'aide aux choix
- ✓ d'accompagnement dans la réflexion et la maturation d'un projet



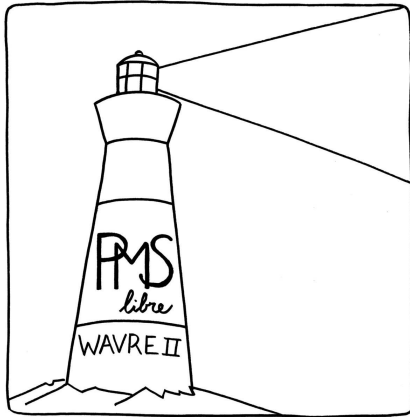
Nous sommes à votre disposition dans le local PMS à l'école aux moments indiqués ci-dessous, ou au Centre PMS à d'autres moments sur rendez-vous.

Pour les élèves de l'enseignement de transition général ou technique et de qualification		
Maya Schuiten maya.schuiten@centrepms.be	<i>Infirmière</i>	Sur rendez-vous
Marie Dewit anne.scheuren@centrepms.be	<i>Assistante Sociale</i>	JEUDI de 8h30 à 12h55
Florence Henin florence.henin@centrepms.be	<i>Psychologue</i>	LUNDI de 8h30 à 12h55 MARDI de 12h55 à 15h25

Pour les élèves de l'enseignement professionnel		
Maya Schuiten maya.schuiten@centrepms.be	<i>Infirmière</i>	Sur rendez-vous
Patricia Moutury patricia.moutury@centrepms.be	<i>Assistante Sociale</i>	MERCREDI de 9h00 à 12h30
Gaëlle Van de Moortele gaelle.vandemoortele@centrepms.be	<i>Psychologue</i>	MARDI de 12h55 à 15h25

Si vous souhaitez en savoir plus, visitez notre site : **www.pms-wavre2.be**

Centre PMS libre de Wavre 2 - rue Théophile Piat, 22 - 1300 WAVRE Tél. : 010/ 24 10 09



Le Centre PMS en quelques mots ...

Le centre PMS libre de Wavre 2 travaille en collaboration avec l'Institut de la Providence, en maternelle, en primaire et en secondaire.

L'équipe d'un centre Psycho-Médico-Social est composée de psychologues, d'infirmières et d'assistants sociaux, tous soumis au secret professionnel.

Les missions des Centres PMS ont été redéfinies par un décret le 14/07/2006.

L'action P.M.S. consiste à écouter, chercher à comprendre et mobiliser les ressources de l'enfant ou du jeune, ainsi que celles de son entourage (parents et enseignants). Nous accompagnons les enfants et les jeunes dans leur parcours scolaire par des réalisations adaptées à chaque âge et aux différentes situations.

Dans notre travail avec les enfants, les jeunes, leurs parents et leurs enseignants, nous proposons :

- Une écoute attentive pour prévenir l'apparition de difficultés (scolaires, personnelles, relationnelles) et si ces difficultés surviennent - pour rechercher des solutions en vue d'une évolution positive de la situation
- Une aide dans le choix d'une orientation (scolaire et professionnelle) et dans l'élaboration d'un projet personnel
- Une action continue en vue de favoriser le développement de l'enfant ou du jeune

Comme les écoles, les centres P.M.S. libres sont subventionnés par la Communauté Française. Nos prestations sont donc gratuites.

Nous sommes des partenaires permanents et privilégiés des écoles mais nous sommes indépendants de celles-ci, tout comme le sont nos avis, par ailleurs consultatifs.

Tout élève peut bénéficier des interventions de notre centre PMS, à l'école ou au Centre, en réponse et dans le respect des demandes qui nous sont adressées. La législation prévoit toutefois que vous puissiez refuser à priori la guidance individuelle de votre enfant par le Centre PMS. Si tel était votre souhait, vous devez prendre contact avec le directeur du Centre, Monsieur Tanguy Le Grelle, qui vous fera parvenir un formulaire à compléter.

« ACTION DAMIEN »

VOYAGE AU NICARAGUA

Du 4 septembre au 12 septembre 2012, nous sommes partis au Nicaragua, dans le cadre du projet "Triangle" mené par l'Action Damien.

Trois écoles, trois professeurs et trois élèves d'écoles du Brabant Wallon participent à ce grand projet : le Collège Saint-Etienne de Court-Saint-Etienne, le Lycée de Berlaymont de Waterloo et l'Institut de la Providence de Wavre.

Lors de ce grand voyage, nous sommes partis en tant qu'ambassadeurs, accompagnés de deux responsables de l'Action Damien : Stéphane Steyt et Géraldine Binard.

Comme vous le savez probablement, l'Action Damien soigne et guérit les malades de la lèpre, de la tuberculose et de la leishmaniose (lèpre des montagnes provoquée par un moustique).

Au Nicaragua il n'y a pas de lèpre, mais on soigne et guérit les deux autres maladies.

Pendant une semaine, nous avons suivi le docteur Toon (un médecin belge de Lommel, habitant à présent au Nicaragua). Il est responsable de l'Action Damien au Nicaragua et au Guatemala.

Nous sommes allés avec lui rencontrer des malades de la tuberculose à Managua. Nous avons également visité des cliniques où l'on soigne la tuberculose et la leishmaniose. Nous sommes allés dans les montagnes à la rencontre des malades de la leishmaniose et nous avons assisté à une « feria de salud » traduit par « fête de la santé »

Cette fête a lieu en pleine montagne, dans un endroit très reculé, accessible uniquement à pied ou à cheval. Il faut parfois trois heures aux malades pour accéder à cet endroit où ils peuvent être dépistés et soignés. Nous avons eu le plaisir d'y rencontrer le docteur Bravo qui est le « héros » de la campagne 2013.

Ce qui nous a surpris c'est le fait que l'Action Damien ne fasse pas que soigner et guérir, mais qu'en plus, elle aide les patients pendant la maladie et après la guérison. Elle leur offre par exemple un vélo qui leur permettra de retrouver du travail.

Nous pouvons vous certifier que l'argent que vous offrez à cette association est très bien utilisé : il procure les médicaments aux malades, il sert à la

construction de bâtiments pour accueillir les familles des malades, de bâtiments séparés pour les tuberculeux positifs, les négatifs et les cas très graves. Il permet également d'équiper un laboratoire, de fournir des lits aux enfants d'une dame malade seule avec quatre enfants, de construire une petite maison convenable à une famille malade vivant sous tente, et bien d'autres actions.

Lors de notre voyage, nous étions accompagnés d'un journaliste de la presse écrite : Jean-Philippe de Vogelaere, journaliste au journal « Le soir », de Antal Moreau, un journaliste de TVCom et de Jean Plateau, un caméraman. Un film sera donc réalisé et il passera sur TVCom pendant la deuxième ou troisième semaine de janvier 2013. Il y aura aussi un article qui paraîtra quotidiennement dans le journal « Le Soir » pendant la campagne Action Damien, lors de la dernière semaine de janvier 2013.

Finalement, nous sommes revenus de ce voyage avec des souvenirs inoubliables. Ce fut une expérience très enrichissante. Nous sommes prêts à aider l'Action Damien de notre mieux. Pour cela, nous avons besoin de vous. Différentes actions seront menées dans notre école pendant deux ans. Par exemple : des actions de solidarité, la vente d'une bière « La Waslala » du nom du village où se trouve la clinique où sont soignés les malades de la leishmaniose, un calendrier, des soirées et fêtes diverses. Déjà un grand merci de vous sentir concernés et de participer avec nous à ce grand projet humanitaire.

Milan Legrand, élève en 5G3 et Martine Tordoir, professeur de sciences et de géographie

CRIANÇAS DO MUNDO

Le Brésil ! Un immense pays (279 fois la Belgique) où se vivent les contrastes les plus grands: Des étendues de forêts presque inhabitées et des villes où s'entassent 145 millions d'habitants; des quartiers très riches face à des favelas plus que misérables; un pays qui détient le triste record mondial d'inégalités sociales et de concentration des revenus. Au cœur de ce pays, un peuple qui compte une importante colonie de métis, fruit de nombreuses unions interraciales, un peuple où l'habitant des bidonvilles essaie de survivre quand le riche propriétaire terrien ne sait que faire de ses capitaux, un peuple où l'enfant est souvent victime de la misère et de la malnutrition .

Face à l'inertie du gouvernement brésilien dans la recherche de solutions durables dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la justice sociale, de l'accès de tous aux différents services assurés par la société, de multiples organismes travaillent au Brésil en vue d'un développement des personnes et d'une évolution des structures .

Un de ces organismes, **CRIANÇAS DO MUNDO** a été créé en avril 1987 par des coopérants O.N.G. belges: **Evelyne Wairy** (ancienne élève à l'Institut de la Providence) et Michel van der Meersch .

Crianças do Mundo (Enfants du Monde) est une fondation philanthropique qui a pour mission essentielle de venir en aide aux enfants les plus déshérités (enfants des rues et en situation de risque) de la région du "Vale do Aço" dans l'Etat de Minas Gérais (capitale: Belo Horizonte) à Coronel Fabriciano.

Son but n'est pas de chercher des solutions provisoires ou éclatantes aux problèmes de ces enfants mais des solutions définitives en s'attaquant à la base et aux causes.

Crianças do Mundo s'occupe de plus de 500 enfants dans un projet à quatre volets:

1. Internat pour enfants rejetés définitivement de leur famille
2. Centre de formation professionnelle en vue de préparer les jeunes à un métier dans la vie
3. Centre de jour où les enfants reçoivent nourriture, aide scolaire, médicale, sportive, psychologique
4. Centre de premier accueil d'urgence dans les quartiers les plus pauvres.

L'équipe qui travaille avec Michel et Evelyne est compétente et dévouée. Elle entoure les enfants qui lui sont confiés avec tout l'amour dont ces jeunes ont besoin pour grandir normalement, se trouver une place dans la société et ne pas entraîner leurs enfants plus tard dans la même spirale.

Malgré les lourdes charges financières et la demande de plus en plus pressante des familles, Crianças do Mundo essaie de survivre et de continuer son travail courageusement. Il faut le préciser: la Fondation ne fonctionne que grâce aux dons, sans pouvoir compter sur des subsides des pouvoirs publics brésiliens. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir introduit dossiers et demandes.

L'Institut de la Providence soutient Crianças do Mundo par une proximité fidèle et amicale et par toutes sortes d'actions, un parrainage d'enfants et des aides ponctuelles quand un appel urgent survient. C'est une façon de garder à nos élèves les yeux et le coeur ouverts sur plus loin que leur réalité immédiate. C'est aussi un moyen de vivre la solidarité concrète avec des jeunes moins favorisés et d'éveiller notre conscience à tous à la notion d'une justice sociale pour tous.

Sœur ASTRID
Présidente du pouvoir organisateur



Association des Parents de
l'Institut de la Providence - Wavre

Rue de Nivelles 52
B-1300 Wavre

Wavre, le 28 septembre 2012

Chers Parents d'élèves de Secondaires,

Nous vous souhaitons une belle nouvelle année scolaire à La Providence!

Nous vous invitons à faire plus ample connaissance autour d'un verre et/ou d'un sandwich (celui-ci sur commande voir ci-dessous) le **lundi 22 octobre**, lors de la prochaine réunion des parents.

Le Comité de l'A.P.S.

Marie-Pierre de Woot
0486/50 46 30

Marianne de Potter
0472/33 66 52

Cristina Van Huffel
0474/43 89 70

Commande de sandwichs avec crudités (baguette individuelle de +/- 25cm) :

Mr et/ou Mme

parent(s) de.....élève(s) en

.....classe(s)

commande(nt) sandwich(s) au jambon

..... sandwich(s) fromage

..... sandwich(s) à la salade de thon

Total: sandwich(s) au prix de 2,50€/pièce =€montant à verser

pour le jeudi 18/10/2012 sur le compte de :

L'Association des Parents de La Providence BE70 0015 4919 9225

Talon - soit à déposer dans une boîte aux lettres APS mardi 16/09

- soit à envoyer par mail pour le mercredi 17/09 à :



Association des Parents de l'Institut de la Providence - Wavre

Wavre, le 26 septembre 2012

Chers Parents d'élèves de Secondaires,

Selon les résultats de l'enquête menée l'année passée par l'Association des Parents des Secondaires (A.P.S.), vous êtes majoritairement contents d'avoir choisi La Providence pour votre (vos) enfant(s) et vous êtes aussi nombreux à émettre des remarques, suggestions, questions,...

Venez en parler à l'Assemblée Générale des Parents **ce mardi 16 octobre 2012 à 19h30.**

Conformément au décret du 30 avril 2009, la direction de l'école et l'Association des Parents des Secondaires (A.P.S.), dont vous êtes membres de fait, vous invitent à :

- o entendre l'exposé - du bilan financier et moral de l'A.P.S.
- de ses projets
- o nommer vos représentants pour 1 an (et pourquoi pas vous?)
au Comité restreint de l'A.P.S.
- o vous exprimer concernant la vie à l'école

L'Association des Parents a besoin de vous pour exister!

Pour faciliter l'organisation de cette réunion, nous vous demandons de bien vouloir compléter le talon réponse ci-dessous et le remettre, avant le mercredi 10 octobre 2012, à l'élève délégué de la classe de votre enfant (un talon réponse par famille).

Dans l'attente de vous rencontrer le mardi 16 octobre, nous vous prions, chers Parents, d'agréer nos sentiments les meilleurs.

Le Comité restreint de l'Association des Parents

Marie-Pierre de Woot
0486/50 46 30

Marianne de Potter
0472/33 66 52

Cristina Van Huffel
0474/43 89 70

apipwavre@hotmail.fr

Talon réponse à remettre avant le mardi 9 octobre 2012 à l'élève délégué de la classe de votre enfant (un talon réponse par famille)

Mr et/ou Mme
parent(s) deen classe:
.....en classe:
.....en classe:

- ✓ participera(ont) à l'Assemblée Générale des Parents du 16/10/2012
- ✓ ne participera(ont) pas à l'Assemblée Générale des Parents du 16/10/2012
- ✓ souhaite(nt) être tenu(e)(s) au courant de la vie de l'A.P.S. en lui communiquant son(leur) adresse(s) mail (ou postale) en lettres imprimées SVP:

.....

Classe :

N° d'ordre :

TALON-REPONSE A REMETTRE AU TITULAIRE
POUR LE 16 octobre 2012

Les soussignés ont pris connaissance du Providence Infos n°2 d' Octobre
2012

L'élève,

Les Parents,

NOM :

Date :

Signatures :

..... ..